



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cancer : face aux maladies politiques, sans données claires, pas d'action claire

Question écrite n° 14113

Texte de la question

M. Andy Kerbrat alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur l'épidémie de cancers, et plus précisément sur l'explosion des cancers pédiatriques constatée dans son département. M. le député avait déjà tenté d'interpeller Mme la ministre sur la situation critique du dépistage et de la prise en charge du cancer du sein, en déplorant notamment une année d'attente pour une mammographie de dépistage. À ce jour, aucune réponse ne lui a été apportée. Interpellé par le collectif Cancer Colère 44, il appelle désormais l'attention sur une situation particulièrement préoccupante, rapportée par les citoyennes et citoyens de son département. Vingt-cinq enfants ont déclaré un cancer entre mai 2015 et mai 2021, dans un périmètre d'une quinzaine de kilomètres autour de la commune de Sainte-Pazanne. Depuis 2015, il ne se passe pas six mois sans qu'un nouveau cas de cancer pédiatrique soit déclaré sur ce territoire. Les parents, constitués en réseau citoyen, ont répertorié ces drames. Parmi ces 25 enfants, ils recensent : 8 en rémission, 7 décédés, 6 en traitement, 3 sans information et 1 en guérison. L'agence sanitaire de référence, Santé publique France (SPF), n'a retenu que 13 enfants pour l'étude épidémiologique, puis finalement 11 pour le calcul du taux d'incidence, dans ses conclusions de novembre 2019. Le scandale résiderait notamment dans l'exclusion de cancers diagnostiqués chez de jeunes majeurs, sortis de la comptabilisation des cancers pédiatriques par les autorités, contribuant ainsi à minimiser l'ampleur de la situation. Malgré les demandes répétées, les données détenues par les autorités demeurent inaccessibles, et la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a refusé d'en autoriser la communication, entraînant une saisine du tribunal administratif. M. le député affirme que, bien que les causes de cette augmentation soient diffuses, certaines origines probables sont d'ores et déjà identifiées : pesticides suspectés, habitations et école situées à proximité d'un champ de maïs régulièrement traité au lindane et à la dieldrine, ou encore pollution liée à une ancienne usine de charpentés. Malgré ces éléments, l'enquête officielle a été abandonnée. Ce qui semble constituer un *cluster* à Sainte-Pazanne est loin d'être un cas isolé. En France, un enfant sur 440 développe un cancer avant l'âge de 15 ans. Selon certaines estimations, 80 à 90 % de ces cancers pédiatriques seraient d'origine environnementale. Cette situation est, selon M. le député, en partie imputable aux choix politiques des gouvernements successifs. L'augmentation de ces cancers est présentée comme une conséquence du système agricole productiviste : laits infantiles Lactalis, jardins contaminés au prosulfocarbe, présence de PFAS dans la banlieue lyonnaise. Autant d'exemples qui illustreraient l'émergence de maladies aux causes profondément politiques. S'y ajoutent des dynamiques de prédation environnementale, notamment dans les territoires d'outre-mer, comme en témoigne le scandale du chlordécone. Le glyphosate, l'acétamipride ou encore le Roundup sont autant de substances dont la mise sur le marché aurait été motivée par des impératifs de rendement économique, au détriment de considérations sanitaires. Les sols, les eaux et les organismes vivants sont désormais tous exposés à ces polluants éternels. Dans ce contexte, M. le député dénonce le fait que le Gouvernement se soumet une nouvelle fois aux lobbys phytosanitaires, avec un projet de loi dit « Duplomb 2 ». Au-delà des mesures favorisant l'élevage concentrationnaire, la dérégulation des normes et le productivisme, et malgré des millions de signatures contre la réintroduction de pesticides nocifs pour les pollinisateurs, le retour de certaines substances controversées est donc annoncé. Cela inclut notamment l'acétamipride, ainsi que d'autres molécules comme le flupyradiflurone, qui agit également sur le système nerveux des insectes. M. le député salue la création d'un « Institut citoyen de recherche et de prévention en santé environnementale » qui s'est constitué en Loire-Atlantique, et qui attend désormais des réponses. À ses côtés et face à l'urgence, M. le député lui demande la mise en place d'un recensement systématique et en temps réel des cancers pédiatriques. Il appelle également à

l'élaboration d'une cartographie exhaustive à l'échelle nationale et souhaite connaître le calendrier gouvernemental en vue d'une évaluation des éventuels clusters, et demande par quels moyens elle compte intervenir au plus vite pour protéger les enfants. Enfin, il exhorte le Gouvernement à faire toute la lumière sur la situation de Sainte-Pazanne, à établir les responsabilités et à apporter réparation aux familles concernées. Plus globalement, il l'interroge sur sa volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce qu'il qualifie de dérive écologique et sanitaire, notamment au regard des dispositions envisagées dans une future « loi cancers ». Il lui demande également si elle compte en retirer les mesures jugées les plus néfastes pour la santé environnementale.

Données clés

Auteur : [M. Andy Kerbrat](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14113

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 avril 2026](#), page 2872